



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4009

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Décines Charpieu - Fontaines Saint Martin - Vaulx en Velin**

objet : **Politique agricole - Trame verte et bleue - Attribution de subventions à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML) et à Arthropologia pour la conduite d'une opération de plantation de haies sur la Métropole à l'hiver 2019-2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charles

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4009**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Décines Charpieu - Fontaines Saint Martin - Vaulx en Velin

objet : **Politique agricole - Trame verte et bleue - Attribution de subventions à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML) et à Arthropologia pour la conduite d'une opération de plantation de haies sur la Métropole à l'hiver 2019-2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020. Dans son 4<sup>ème</sup> axe, elle prévoit de promouvoir les pratiques agro-écologiques, comme levier de développement économique et comme moyen de préserver la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité sur le territoire.

Le programme d'actions de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) 2019-2023 de la Métropole, adopté par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019 et complémentaire à la politique agricole, prévoit de préserver et restaurer les continuités écologiques.

Dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération, adopté par délibération du Conseil n° 2016-1111 du 21 mars 2016, des zones d'intervention prioritaire sur la biodiversité ont été définies, indiquant les espaces agricoles présentant de forts enjeux de préservation de la biodiversité.

Les infrastructures agro-écologiques telles que les haies, mares, talus et bandes enherbées, présentent de nombreux intérêts écologiques comme agronomiques. Elles permettent, notamment, de reconstituer des corridors écologiques, de favoriser la circulation et le développement de la biodiversité, d'attirer des espèces auxiliaires de cultures et pollinisateurs dans les exploitations agricoles, de lutter contre les phénomènes d'érosion, de reconquérir la qualité de l'eau, de mieux infiltrer les eaux, etc.

Une expérimentation a déjà été menée dans le cadre du PAEC de l'agglomération lyonnaise, entre 2016 et 2018, sur la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité (haies, bandes enherbées, gîtes et nichoirs, réhabilitation de mares, etc.) et le suivi des populations d'auxiliaires de culture dans les écosystèmes agricoles en milieu périurbain. Cette expérimentation sur 2 ans, réalisée par la Chambre d'agriculture du Rhône et Arthropologia, a été financée à 80 % par la Métropole, et a permis, notamment, de planter près de 3,8 km linéaires de haies, soit 4 040 arbres, sur 13 exploitations partenaires de l'agglomération lyonnaise. Les coûts liés à la plantation se sont élevés à 45 126,66 €.

**II - Présentation du projet**

Un groupe de travail s'est constitué en avril 2019, associant la Métropole, Arthropologia, la FDCRML et la Chambre d'agriculture du Rhône, afin de travailler à une suite de l'expérimentation menée entre 2016 et 2018, dans une perspective plus pérenne faisant appel à des soutiens financiers de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse notamment (appels à projets sur la biodiversité, paiements pour services environnementaux -PSE- récemment mis en place). Ces soutiens permettraient d'envisager la réalisation d'aménagements agro-écologiques sur toutes les zones à forts enjeux du territoire métropolitain.

Dans l'attente des échanges avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et afin de ne pas perdre la saison hivernale propice aux plantations, il est proposé au Conseil de soutenir une opération vitrine de plantation de haies sur quelques terrains agricoles.

Cette opération a pour but de sensibiliser les agriculteurs et les communes aux rôles et à l'intérêt des haies dans les milieux agricoles, et d'initier une dynamique sur le territoire lors de 2 événements : la journée technique sur les haies organisée dans le cadre du PAEC le 22 octobre 2019, et en avril/mai 2020 au "départ végétatif" des arbres, où il est proposé d'inviter les agriculteurs locaux et les communes sur un site afin de leur présenter les rôles des haies, la plantation et les modalités d'entretien.

Cette opération vitrine s'inscrit dans la continuité des actions menées auparavant dans le cadre du PAEC, elle est en cohérence avec les objectifs du plan Canopée de la Métropole, de la trame verte et bleue, ainsi qu'avec le programme d'actions PENAP 2019-2023 de la Métropole.

Trois dossiers de plantation de haies sont proposés par la FDCRML et Arthropologia pour cette opération-vitrine :

- Fontaines Saint Martin : la Commune, très impliquée dans le projet nature Vallon du ruisseau des Échets, souhaite implanter une haie champêtre de 100 m linéaires sur un espace agricole dont elle est propriétaire. Ce terrain se situe à côté du ruisseau des Échets et présente des enjeux de lutte contre l'érosion des sols,

- Décines Charpieu : la Commune souhaite implanter une haie champêtre de 320 m linéaires sur un espace agricole dont elle a fait l'acquisition récemment. Le terrain a été confié à un maraîcher pour fournir la cantine scolaire communale en produits frais, locaux et biologiques,

- Vaulx en Velin : l'association "Par Monts et par Vaux" souhaite implanter 250 m linéaires de haies, sur une parcelle située à Vaulx en Velin qu'elle loue depuis 3 ans au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM) pour développer des jardins partagés en agriculture biologique. Les haies envisagées sont de type arbustive et grand brise-vent. L'association souhaite organiser avec Arthropologia un chantier participatif de plantation des haies cet hiver.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 3 000 € sur un coût global de fonctionnement du projet estimé à 5 600 €, et à hauteur de 9 230 € en investissement, répartis de la façon suivante :

	Action	Arthropologia (en € TTC)	FDCRML (en € TTC)	Montant (en € TTC)
Fonctionnement	animation, préparation et coordination des actions	900	2 500	3 400
	encadrement des travaux de plantation sur Décines Charpieu et Fontaines Saint Martin	0	1 000	1 000
	préparation et encadrement d'un chantier de plantation participatif	1 200	0	1 200
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 100</b>	<b>3 500</b>	<b>5 600</b>
	autofinancement	900	1 700	2 600
	subvention Métropole de Lyon (54 %)	1 200	1 800	3 000
Investissement	achat des fournitures (plants, protections, mulch)	0	6 242	6 242
	plantation et mise en place du mulch	0	2 988	2 988
	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>9 230</b>	<b>9 230</b>
	autofinancement	0	0	0
	subvention Métropole de Lyon	0	9 230	9 230
	<b>Total (fonctionnement + investissement)</b>	<b>2 100</b>	<b>12 730</b>	<b>14 830</b>

Pour les investissements non-productifs, le taux maximum de subvention prévu à l'article 17 paragraphe 4 du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement et du Conseil européen du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural est fixé à 100 %, ce qui représente donc une participation de 9 230 € pour la Métropole.

Dans un souci d'efficacité et de simplicité de gestion pour la collectivité, la réalisation de ces investissements est directement gérée par la FDCRML, qui s'assure de la bonne réalisation des travaux et compile l'ensemble des justificatifs relatifs à l'opération.

D'autre part, afin de garantir la pérennité des aménagements réalisés, il est proposé :

- d'établir des conventions entre la Métropole, les propriétaires et les exploitants concernés, où ces derniers s'engagent à entretenir la haie plantée pour une durée minimum de 25 ans,
- d'intégrer les boisements linéaires implantés en tant qu'espace boisé classé (EBC) dans le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 3 000 €, répartis de la façon suivante :

- 1 800 € au profit de la FDCRML,
- 1 200 € au profit de l'association Arthropologia,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant total de 9 230 € au profit de la FDCRML, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'opération Vitrine de plantation de haies sur la Métropole à l'hiver 2019-2020,

c) - les conventions à passer entre :

- la Métropole, la FDCRML, et l'association Arthropologia,
- la Métropole, la Commune de Décines Charpieu et Gérard Essayan (exploitant la parcelle concernée),
- la Métropole, la Commune de Fontaines Saint Martin et l'agriculteur exploitant la parcelle concernée,
- la Métropole, le SYMALIM et l'association Par Monts et par Vaux qui exploite la parcelle concernée.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer lesdites conventions,
- b) - déposer tous dossiers de demandes de subventions permettant la généralisation de cette opération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels sur l'opération n° 0P27O7174 individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant de 3 200 000 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 pour un montant de 9 230 €.

5° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**